

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

## Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	( — d' — )

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

### Le Reich songe toujours à la guerre de revanche. L'appui de Moscou. — Tractations germano-soviétiques. — La prochaine entrevue de Londres : vers un retour à l'indépendance. — Bonar Law et les réparations.

A propos de la discussion du budget de la guerre, nous indiquions l'autre jour que la France devait conserver, encore qu'à contre-cœur, une armée forte, si elle voulait assurer sa sécurité.

D'un autre côté, nous signalions récemment qu'une collusion existait entre Berlin, Moscou... et peut-être Angora.

La menace n'est que trop réelle ! Le Daily Mail publiait, ces jours derniers, un long memorandum sur les préparatifs que ferait l'Allemagne en vue d'une guerre de revanche. Les faits qui sont recueillis à Berlin et à Munich par une personne généralement bien informée.

Voici un résumé de ce memorandum :

Toutes les classes de la société en Allemagne souhaitent une guerre de revanche. Le gouvernement du Reich lui aussi est animé du même désir. Aussi prend-il des dispositions pour la préparer minutieusement. A cet effet, il a conclu avec les soviets un accord militaire qui lui permettra de garnir la frontière ouest du Reich d'une formidable armée russe.

Pour réussir dans son entreprise, l'Allemagne estime :

1° Quelle ne doit pas violer ouvertement le traité de Versailles ;

2° Que les forces qui seront appelées à combattre sur la frontière occidentale devront être pourvues des armes les plus perfectionnées ;

3° Que des mesures devront être prises pour prévenir une action ennemie par mer ;

4° Enfin que la Russie et l'Allemagne doivent avoir une frontière commune, c'est-à-dire que la Pologne doit disparaître.

Ce document du Daily Mail prouve que l'Allemagne prépare une guerre de revanche et que, dans ce but, elle a conclu un accord militaire secret avec les Soviets.

Cet accord doit non seulement lui assurer le concours de forces militaires importantes, mais lui permettre aussi d'effectuer certains préparatifs militaires qui ne peuvent être faits en secret.

Commentant le document ci-dessus, le Daily Mail ajoute qu'il y a déjà à Moscou 500 officiers et sous-officiers allemands. D'autre part, de nombreux ingénieurs des usines Krupp sont déjà arrivés en Russie.

Est-ce à dire que tout le monde soit d'accord en Allemagne pour marcher militairement avec les Soviets ? Assurément non !

Le plus piquant est que ce sont précisément les militaires, les militaires à la Ludendorff, qui font de l'opposition à cette tactique.

La vérité c'est qu'ils nourrissent peu d'illusions sur l'appui éventuel des forces soviétiques et sur les chances de succès d'une nouvelle lutte militaire avec la France.

Par contre, et ils ne se cachent pas pour le déclarer, ils seraient prêts à entreprendre par la force, après entente avec nous, l'exploitation économique de la Russie, l'exploitation en règle.

Mais les dirigeants allemands poursuivent des objectifs tout opposés. Le chancelier Cuno a invité à sa table Tchitcherine, lors de son passage à Berlin : le ministre des affaires étrangères et le chef de la section d'Orient à la Wilhelmstrasse assistaient à ce déjeuner.

Cet arrêt et cette entrevue rappellent les circonstances qui précédèrent la venue à Gènes de Tchitcherine et l'accord de Rapallo.

Aujourd'hui, il apparaît comme certain que MM. Cuno et Tchitcherine se sont entendus sur une politique commune à poursuivre à Lusanne.

Et de fait, Allemands, bolcheviks et Turcs s'ingénient, au sein de la conférence, à diviser leurs adversaires : ils s'efforcent de mettre la France et l'Angleterre en opposition au sujet des Détroits et de Mossoul ; ils suscitent l'indignation contre les

exécution et poursuites d'Athènes, etc.

Les Alliés vont-ils laisser se prolonger indéfiniment des manœuvres qui risquent d'amener tôt ou tard des complications, tout en reculant l'heure de la paix orientale ?

Il est donc décidé que M. Poincaré se rencontrera à la fin de la semaine à Londres, avec MM. Bonar Law, Théunis et Mussolini, pour leur soumettre le plan français des réparations.

Que réserve cette entrevue ? Nous serions surpris qu'elle n'aboutit pas à « l'enterrement », de la solidarité interalliée, telle que Lloyd George avait rêvé de l'instaurer.

Qu'on nous entende bien : nous ne voulons pas dire qu'à Londres, les quatre Premiers ne tomberont point d'accord ; tout au contraire. Mais c'est, sur une nouvelle base qu'on cherchera à réaliser la communauté d'action.

Cette nouvelle base, c'est ce qu'on pourrait appeler la politique du « donnant donnant ».

Autrement dit, n'attendons d'aucun de nos Alliés un acte de générosité gratuite.

La vérité est que nos alliés d'Outre-Manche répugnent entièrement à faire les frais des réparations, que ce soit par des sacrifices d'argent ou par l'octroi de crédits. Ils ne veulent pas rétablir la solidarité financière qui fut rompue au printemps 1919 entre les Alliés de la guerre.

Quant à l'Italie et à la Belgique, elles peuvent nous aider à définir les modalités d'une solution, mais non à résoudre au fond la question, car cette question est avant tout une question d'argent et nos alliés ne se trouvent guère dans une situation plus avantageuse que la nôtre.

Dans ces conditions, remarque justement la *Journée Industrielle*, nous allons nous retrouver devant les mêmes obstacles. Sur l'annulation des dettes, l'Angleterre nous répondra une fois de plus : « Oui, mais à la condition que les Etats-Unis abolissent les miennes. » Sur la question de l'emprunt, de même : « Oui, mais à la condition encore que les Etats-Unis prennent à leur charge le principal de l'opération. » Ce qui reviendra à nous dire : « Je ne suis pas en mesure de faire des générosités. Mais ce que vous me ferez gagner du côté de l'Amérique je vous le rendrai du côté de l'Allemagne. »

Au demeurant, nous ne devons compter sur la bonne volonté désintéressée de personne, pas plus de nos Alliés que de l'Allemagne.

Nous ne devons compter que sur nous-mêmes.

Les choses en iront-elles plus mal ? Notre confrère ne le croit pas. Il ajoute :

On peut penser même que l'Europe n'ira mieux que du jour où chaque Etat aura repris l'habitude de se considérer comme seul responsable de ses actes, de ses initiatives et de ses accommodements...

En présence des piètres résultats donnés par la politique de la solidarité interalliée on n'est pas loin de partager le sentiment de notre confrère et de proclamer la vérité durable du vieil adage : « On n'est jamais mieux servi que par soi-même. »

L'Angleterre, par la voix de M. Bonar Law, va-t-elle adopter une nouvelle politique des réparations ? On peut l'espérer d'après de récentes déclarations du Premier Anglais aux Communes.

Deux points sont à retenir : 1° Le gouvernement britannique ne veut pas renoncer à toutes les créances qu'il a sur les alliés, alors qu'il est lui-même obligé de payer sa dette envers les Etats-Unis. — Cette attitude est parfaitement compréhensible.

2° Le gouvernement britannique entend que l'Allemagne paie des réparations et il ne renoncera pas à toute la part que l'Angleterre a le droit de prélever sur les paiements du Reich. — La France a besoin d'être payée, — et elle le veut. Dès lors, rien de plus légitime que l'Angleterre tienne pareillement à être payée.

Retenons les lignes suivantes, toutes caractéristiques :

Quand les députés me font remarquer qu'il est impossible d'obtenir un paiement quelconque de la part de l'Allemagne, cela signifie que les manufactures et

les mines allemandes n'auront pas été touchées, tandis que celles de la France furent en partie détruites. Est-il raisonnable de suggérer qu'aucune réparation ne soit faite par ceux qui ont infligé ces destructions ?

On nous dit qu'il est impossible que l'Allemagne repare. Mais je tiens à souligner deux simples faits : on a dit, hier, que chaque vaisseau que nous avons reçu de l'Allemagne est une cause de chômage dans les chantiers maritimes de la Clyde. Il me semble, à moi, qu'il importe peu que ces vaisseaux battent pavillon britannique ou allemand ; l'effet sera absolument le même sur le marché du fret et sur les constructions maritimes.

Ce qui empêche les constructions de nouveaux vaisseaux, c'est simplement l'excédent de vaisseaux appartenant à toutes les nations et aussi le fait que le fret est si bas que cela n'encourage pas à construire.

Enregistrements, pour l'instant, l'ébauche de ce revirement britannique avec l'espoir que l'entrevue projetée pour la fin de la semaine nous apporte de nouvelles et rassurantes précisions !

M. D.

## INFORMATIONS

### La Conférence de Londres

Tous les journaux anglais annoncent lundi officiellement que la conférence de Londres ou seront discutées toutes les questions se rattachant aux réparations, s'ouvrira samedi prochain.

### Le maréchal Foch en Ecosse

L'Observer annonce que le maréchal Foch ira, au printemps, en Ecosse, et assistera à des exercices navals et militaires qui doivent avoir lieu dans le courant du mois d'avril.

### M. Clemenceau en Amérique

A St-Louis, la police armée a gardé la résidence de M. Clemenceau ; le Président de la Société française a remis un souvenir à M. Clemenceau, et une délégation de noirs lui a offert des fleurs. La réception publique a rappelé l'enthousiasme de celle de Boston.

Le cortège, encadré par la police, comprenant une trentaine de voitures, s'est rendu à l'Université Washington où les étudiants ont reçu M. Clemenceau, en acclamant la France, puis à l'Université St-Louis et au Collège des Jésuites, dont le doyen lui a conféré le titre de docteur. Le cortège a ensuite parcouru la ville, salué par la foule, qui chantait la « Marseillaise », puis M. Clemenceau a passé en revue un régiment d'infanterie.

### Le prince de Grèce est banni

Le prince André de Grèce, a été condamné à la déportation perpétuelle et à la dégradation militaire.

Le prince est reconnu, à l'unanimité, coupable de déshonneur et d'abandon de poste devant l'ennemi. Les circonstances atténuantes lui sont accordées, en raison de son inexpérience du commandement des grandes unités.

### Les diplomates grecs démissionnent

On mande de Washington au *New-York-Herald* que M. de Caromilas, ambassadeur spécial de Grèce aux Etats-Unis, et venizeliste convaincu, vient d'envoyer sa démission au ministre grec des affaires étrangères à Athènes. « Il m'est impossible, a-t-il dit, de coopérer avec un gouvernement dont les mains se plongent dans le sang. »

### La soumission de la famille de Raisouli

Le haut commissaire espagnol au Maroc annonce que le caïd et le maghzen ont reçu, à Tétouan, la soumission solennelle de la famille de Raisouli et de plus de 400 chefs et notables des tribus sur lesquels Raisouli exerçait son influence.

### La grève des boulangers parisiens

Les patrons boulangers parisiens ont fermé leurs magasins vendredi soir. Dimanche, le président et les membres du bureau du Syndicat ont eu une entrevue avec le ministre de l'Agriculture.

A la suite de cette entrevue, ils ont décidé que le travail serait repris le lundi matin.

Effectivement, les boulangeries ont été rouvertes lundi matin. Une plainte a été déposée contre les boulangers pour délit de coalition.

Aussitôt, en vertu d'un mandat de M. Leroy, juge d'instruction, des commissaires du service des fraudes ont commencé leur enquête, à l'effet d'établir les faits susceptibles d'être retenus contre les boulangers.

### Les martyrs de la science

M. Juillard, préfet de la Seine, s'est rendu à l'hôpital Lariboisière auprès du docteur Vaillant, radiographe officiel de l'hôpital, qui vient d'être amputé du bras droit.

Le docteur Vaillant, victime volontaire d'une science dont il fut l'un des précurseurs, déjà opéré dix fois ne possédait plus que le bras droit.

### Un préfet en Oour d'assises

Lundi ont commencé, devant la Cour d'assises de Limoges, les débats de l'affaire du Préfet Piettre, poursuivi pour avoir trafiqué dans le ravitaillement de la Creuse.

## Chambre des Députés

Séance du 2 décembre 1922

La Chambre reprend la discussion du budget d'Alsace-Lorraine. M. Urty déclare que le haut-commissariat est très onéreux pour les finances et il critique l'administration et la vente des tabacs et allumettes en Alsace-Lorraine. Il s'élève contre le fait que les jeunes élèves sont obligatoirement inscrits à des écoles protestantes, catholiques, juives, et donne lecture d'une lettre du dessinateur Zeslin se plaignant du régime d'Alsace-Lorraine.

Un vif incident se produit entre M. Urty et M. Walter ; celui-ci traite M. Urty de lâche. Le Président lève la séance.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre examine le budget des divers ministères pour lesquels il est demandé des crédits supplémentaires. M. Brousse trouve que certains crédits sont trop élevés. Les crédits sont adoptés.

La Chambre s'occupe de la grève des boulangers parisiens. M. Ruhl proteste contre la fermeture des boulangeries. M. Chéron déclare qu'une instruction est ouverte contre les auteurs de la grève.

La Chambre reprend ensuite la discussion des services d'Alsace-Lorraine.

Séance du 4 décembre 1922

Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion du budget des services d'Alsace-Lorraine. M. Schuman déclare qu'il n'y a aucune comparaison entre l'administration actuelle de l'Alsace et l'administration allemande d'avant-guerre. M. Muller dit que l'Alsace est pleine de traditions qu'il faut respecter ; M. Colrat annonce que d'ici quatre mois, il déposera un projet de loi portant suppression du Commissariat général.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre continue la discussion du budget des services d'Alsace-Lorraine dont les chapitres 1 à 80 sont votés.

## CHRONIQUE LOCALE

### AUTOUR DU CONSEIL

Le Conseil municipal s'est réuni dimanche soir. Pourquoi un dimanche ? Cela se fait à la campagne, et l'on en comprend la raison, mais à la ville, cela paraît bizarre qu'une réunion municipale ait lieu un dimanche. Il est vrai que la raison de quelques-uns n'est pas la raison de tous.

Aussi bien, peu de monde se trouvait dans la salle : et plusieurs édiles n'avaient pas répondu à la convocation.

La séance fut ce qu'elle devait être : peu intéressante. Toutefois, on a appris avec satisfaction que le budget supplémentaire se bouclait avec un excédent de 130 francs. C'est quelque chose sur 780.000 francs de recettes ! Mais si cet excédent devait suffire pour nettoyer, en cette période, quelques rues qui sont toujours très sales, mieux valait ne pas garder ces 130 francs !

Car, il n'y a pas à dire, les rues sont sales, plus sales même que lorsqu'il n'y avait pas de contrôleur général des surveillants de la voirie. Quelle explication donner à cet état de choses ? Aucune : il faut subir ce qui existe et payer quand même bien cher.

Oui, bien cher, sans espoir de voir

diminuer les impôts : M. le Maire a indiqué cependant que la ville venait d'encaisser un boni qui était réalisé sur l'émission de petites coupures de la ville : 5.400 francs.

Dans la salle, le public s'est exclamé : « Oh ! oh ! oh ! C'est bath ! On va nous dégrever ! »

De fait, il paraît juste, que tout boni fasse baisser d'autant un chapitre de dépenses et partant que remise soit faite d'un ou deux centimes à chaque contribuable, comme cela a eu lieu à Souillac pour la répartition des secours accordés aux propriétaires sinistrés.

Le plus drôle, c'est que personne au Conseil n'a eu l'idée de proposer une répartition idéale de ces 5.400 francs. Et pourtant ! On ne peut pas toujours demander de l'argent aux contribuables ! Il faudra bien un jour s'arrêter de les imposer, d'autant plus que ni gaz, ni électricité, ni eau, ni hygiène ne lui sont pas assurés comme cela devrait être.

Il paraît, c'est le Maire qui l'a annoncé qu'en mars ou en mai, une grosse subvention sera probablement allouée par le ministre de l'Intérieur et que grâce à cette somme, la question des eaux sera résolue.

S'il ne faut attendre qu'en mai, ne nous plaignons pas ! et c'est pourquoi nous conseillons aux propriétaires de la place Thiers, de Labarre, de ne pas se fâcher parce que ne content pas les robinets qui sont placés aux divers étages, même en cette saison, où il n'y a ni sécheresse, ni crue !

Patience ! On finira bien par aboutir à quelque chose.

LOUIS BONNET.

### Vote de nos Députés

Sur le vote tendant à la suppression des deux séances du dimanche 3 décembre, les députés du Lot ont voté :

Pour : M. le prince Murat.

Contre : MM. Delpont et Delmas.

La Chambre a voté la suppression par 279 voix contre 267.

### Distinction honorifique

Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. le Chanoine Albe, directeur de la « Revue Religieuse » vice-président de la Société des Etudes du Lot, au grade d'officier de l'Instruction publique.

Comme nous l'indiquons dans le compte-rendu des fêtes du Cinquantenaire de la Société des Etudes du Lot, cette distinction si méritée a été annoncée et la rosette apportée par M. de Monzie.

Nous adressons à notre distingué confrère dont les savantes études sur le Quercy sont si appréciées, nos vives félicitations en même temps que nous le prions de recevoir les vœux que nous faisons pour son prompt rétablissement.

L. B.

### La vie municipale

Les électeurs de la commune de Saint-Denis-Catus sont convoqués pour le 17 décembre à l'effet d'être un conseiller municipal en remplacement de M. le docteur Rey, maire de cette commune, décédé.

Le Conseil municipal de la commune de Goujonnac est convoqué pour le 17 décembre 1922, à l'effet de procéder à l'élection d'un maire en remplacement de M. Avezou, démissionnaire.

### Cinquantenaire de la Société des Etudes du Lot

Samedi soir, 2 décembre, à 8 h. 30, une société d'élite se pressait dans la salle des Petits-Carmes, offerte à la Société par l'Orchestre Symphonique et l'Union Artistique et Littéraire pour fêter ses Noces d'Or.

M. le Président Grangé, qui durant ces différentes cérémonies a été d'une amabilité et d'une prévenance sans égales, a ouvert la séance par une allocution dont nous n'avons qu'à louer l'impeccabilité académicienne. Il a rappelé les Noces d'Argent de leur compagnie, auxquelles avaient pris part M. Larroumet et Monseigneur Enard. Puis il a donné la parole à M. Viré, Docteur ès-Sciences, Professeur au Muséum. Ce savant, ce scrutateur des profondeurs souterraines de notre inappréciable Quercy a présenté

en termes d'une délicatesse exquise, M. l'abbé Lémoty, curé de Cabrerets. Il a exposé avec une netteté parfaite et des plus intéressantes l'œuvre modeste de ce prêtre encore plus modeste qui, seul, par ses propres moyens, mais par une intuition et une observation merveilleuses, a mis à jour des merveilles du passé. Et, a-t-il ajouté, avec un tact qui a touché l'assistance, ces travaux multiples n'ont détourné en rien l'excellent prêtre de ses devoirs sacerdotaux. Il est resté simple, malgré la haute distinction dont il est l'objet, puisque le Ministre de l'Instruction Publique l'a nommé correspondant du ministère de l'Instruction Publique de la Section Historique, de sorte que son nom figure à côté des Préhistoriens les plus connus de France et d'Europe. Ensuite M. Viré, en termes émus, a regretté l'absence de M. le Chanoine Albe, la pierre angulaire, la clef de voûte de la Société, d'une érudition si profonde, mais éloigné de cette grande fête de famille par une cruelle maladie.

Ensuite la parole est donnée à M. le Curé Lémoty.

Le Conférencier est confus des éloges dont on vient de le combler « lui si peu de chose », mais tous ces honneurs il les rend à son maître et directeur, M. Viré qui n'a cessé de le guider.

M. l'abbé Lémoty avait parmi la salle d'immenses panneaux où il avait reproduit les dessins et gravures découverts dans ses explorations souterraines et il a donc pu, dans le sens propre du mot, illustrer sa conférence.

Le savant Conférencier nous a exposé, comme dans un film, les différentes étapes de l'Humanité depuis l'âge de pierre, de la pierre polie, du bronze, du fer. Il nous a montré et prouvé que l'art ancestral n'était pas aussi grossier qu'on pouvait le croire et il a cité les paroles d'un artiste parisien et connu qui, l'an dernier, venu pour visiter Cabrerets, la caverne de David, lui disait, à la vue de certains détails, de peintures polychromées ou de gravures : aujourd'hui on ne fait pas mieux. Et, ajoutait plaisamment M. l'abbé Lémoty, cet artiste n'était pas un artiste préhistorique. Bref, sa savante causerie nous a initiés à l'époque des cavernes ou paléolithique.

Le lendemain, à 11 h., à la Cathédrale, Monseigneur Giray, Président d'honneur de la Société a, dans une allocution des plus saisissantes, rappelé les mérites de la Société, disant qu'il avait voulu, lui, Cadurcien récent, parcourir les 42 volumes publiés sur le Quercy et que, grâce à ces travaux, il avait vu défiler tout un passé glorieux dont on ignore les beautés.

### Le banquet

Dimanche matin, à midi, à l'hôtel des Ambassadeurs, un banquet de 50 convives réunissait les membres de cette Société auxquels avaient été invités MM. le Préfet du Lot, de Monzie, le lieutenant-colonel-commandant d'armes, et d'autres personnalités de la ville et des environs. N'oublions pas de citer parmi les convives M. le marquis de Fayolle, Président de la Société d'Archéologie du Périgord. Un menu délicat fut servi qui fut du goût de tous les convives : M. Monestier, le propriétaire de l'hôtel, fut félicité.

Une gaité nettement gauloise n'a cessé de régner durant le repas.

A l'heure des toasts, M. le Président Grangé se lève, remercie une fois encore les convives de s'être rendu à son invitation et rappelle, les noms des membres de la Compagnie disparus.

M. le Préfet se lève et remercie le Président de l'honneur qu'il lui est fait de venir officiellement représenter le gouvernement de la République.

Il regrette l'absence de M. le Chanoine Albe dont il fait ressortir le mérite et l'érudition profonde. Puis, parlant de MM. Viré et Daynard, il espère que sur sa proposition, ces 2 érudits ne tarderont pas à obtenir la haute récompense qui leur est due.

Ensuite, M. de Monzie prend la parole et passe en revue en les indiquant du doigt les différents membres de la Société, détaillant leurs qualités et leur talent, et assurant le Président que plus que jamais, la Compagnie pouvait être sûre de l'appui municipal et gouvernemental.

A son tour, il regrette qu'une ma-

ladie cruelle retienne loin M. le Chanoine Albe et remet à M. le Président Grangé, pour ce précieux collaborateur les insignes d'officier de l'Instruction Publique que le ministre vient de lui accorder.

Ensuite, M. le marquis de Fayolle remercie la Société du Lot de l'invitation qui lui a permis de prendre part à cette fête, et il rappelle à ce propos qu'il est un peu quercinois, allié à la famille de Rounéjou et petit neveu du grand évêque Alain de Solminhac.

« J'aperçois, parmi nous, des jeunes ; j'espère qu'il leur sera permis de fêter le centenaire de la Société. »

M. Chéry, professeur au lycée, termine la série des toasts. Il remercie le Président de l'honneur qu'il fait aux deux sociétés-sœurs, l'Union Artistique Littéraire et l'Orchestre Symphonique de s'asseoir à ce banquet familial comme on le disait tout à l'heure.

Il cite une parole d'un philosophe et qui se retourne contre la nation à laquelle il appartient : « C'est par le cerveau et non par le poing que l'on conduit le monde. »

Qu'est-il en effet resté et que reste-t-il de toutes les conquêtes dues à la force ? Rien ou presque rien, tandis que les œuvres qui ont jailli du cerveau de philosophes, des littérateurs et des musiciens survivent à tous les temps.

La série des discours est terminée : les convives se séparent pour se rendre au 3<sup>e</sup> acte de cette fête.

### A la Préfecture

Le même jour, à 3 h., dans la salle du Conseil général, séance des communications avec discours du Président du Préfet et du Maire de Cahors. Ensuite la parole est successivement donnée à M. Combes, doyen de la Compagnie, qui expose la série des travaux accomplis ; à M. Orlac qui nous dit les rapports étroits de Tourisme Quercinois avec la Société des Etudes ; à M. le docteur Bergognoux qui refait vivre le vieux Cahors il y a 200 ans, à M. Viré qui nous montre la civilisation gauloise et la coquetterie des dames de l'époque sur les boulevards d'antan, et à M. Caze, qui par ses poésies patoises, débitées avec cœur, soulève, lui aussi, les applaudissements de l'auditoire.

Ainsi se terminent les fêtes de ce cinquantenaire, tout le monde rendant hommage au travail incessant de ces chercheurs modestes et travailleurs, auxiliaires précieux pour la science présente et de l'avenir.

### Conseil Municipal

Séance du 3 décembre 1922

Le Conseil municipal s'est réuni dimanche soir, à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. de Monzie.

Le Maire donne communication que la ville profite d'un boni de 5.400 francs, sur les tickets de monnaie émis par la ville et qui ne sont pas rentrés.

Le Conseil décide de classer comme chemin vicinal, le chemin de Montaudé (Cabessut).

Renvoyé à la Commission des finances la demande de renouvellement du bail du « Cercle Républicain ».

MM. Bach, Gibert, Cambon sont désignés pour faire partie de la Commission chargée de la révision des listes électorales.

La liste des répartiteurs est ainsi composée : MM. Faubert, Henras, Sastrès, Jarlan, Rivière, Rigal, Bastil, Roux (de Pradines).

Communication est donnée d'une pétition des habitants de la rue Dubois, à St-Georges, tendant à faire des réparations dans cette rue.

Des demandes de soutiens de famille et de sursis d'incorporation sont adoptées.

Le Conseil prend une délibération tendant à donner le nom de lycée Clément-Marot, au lycée de jeunes filles de Cahors.

Le budget supplémentaire de la ville est voté : 780.337 fr. en recettes et 780.236 en dépenses.

Il est décidé que des réparations à la Bourse du Travail seront exécutées.

M. Bach signale que le clocher de l'église St-Urcise menace de tomber.

M. Malique fait observer qu'on doit faire des réparations dans les rues de la ville, mais qu'il ne faut pas oublier les chemins ruraux.

M. Tassart annonce qu'on va faire un effort pour mettre en état les chemins, les rues de la ville, dont l'état laisse fort à désirer.

M. Malique signale le mauvais état des murs du nouveau cimetière, murs qu'il faudrait consolider le plus tôt possible.

M. le Maire dit qu'il espère obtenir de l'Etat une subvention importante qui servira à réaliser la question de l'eau à Cahors. Il croit que cette subvention sera accordée avant mai 1923.

M. le Maire indique que les livres classiques fournis par la Caisse des Ecoles aux enfants devraient être « assainis », car ces livres passent de mains en mains, chaque année.

Le Conseil donne mandat à M. Huard de s'occuper de cette importante question d'hygiène.

La Chambre de Commerce de Cahors rappelle que le Conseil municipal a voté une somme de 10.000 fr. comme part de la ville, à la construction d'un immeuble pour la Chambre de Commerce du Lot.

Sur rapport de la Commission des finances, cette subvention de la ville est réduite à 5.000 francs.

M. Ressiguer propose la suppression de toute subvention,

MM. Gayet et Nicolai demandent le maintien des 10.000 francs.

M. Holzer dit que le Conseil général qui représente tout le département, n'ayant voté que 10.000 francs, la ville de Cahors ne peut accorder une subvention égale.

La proposition de M. Ressiguer mise aux voix est repoussée à l'unanimité moins la voix de son auteur.

Le Conseil vote la proposition de la Commission, d'accorder les 5.000 francs.

Sur pétition, un bec de gaz sera placé rue des Orangers.

M. Gibert propose de voter 500 fr. à titre de subvention pour le dispensaire antituberculeux de Cahors.

MM. Gibert, Huard, Bessières, Nicolai, sont désignés pour faire partie du Comité chargé de recueillir les souscriptions en ville pour l'érection d'un monument à élever à la mémoire des enfants de Cahors, tués à l'ennemi.

Un complément de subvention est accordé à la Compagnie des sapeurs-pompiers de Cahors, en vue de favoriser le recrutement de cette Compagnie par l'amélioration des retraites.

Le budget complémentaire du lycée de jeunes filles est voté.

La séance est levée.

### LE PRIX DU PAIN

Par arrêté du Maire de Cahors, à dater du 5 décembre 1922, le pain de consommation courante est taxé dans l'étendue de la commune de Cahors à 1 franc 025 le kilogramme.

Sont qualifiés « pain de consommation courante » les pains de deux kilos et les pains d'un poids supérieur.

Les boulangers, doivent sans que l'acheteur en fasse la demande, peser le pain et faire l'appoint du poids s'il y a lieu.

Les pains de deux kilos, longs, seront payés à raison de 1 franc 05 le kilo et devront peser exactement le poids.

Si des pains ronds sont demandés, le boulanger à défaut de ces pains devra donner des pains longs au prix de 1 franc 025 le kilo.

### La Ste-Barbe

Les pompiers de la Compagnie de Cahors ont célébré lundi, 4 décembre, la Ste-Barbe. Quelques membres de la Compagnie, malheureusement, pour des raisons de santé n'ont pu se joindre à leurs camarades.

A midi, un banquet fraternel eut lieu à l'hôtel Laroche, à la gare. Le menu était fort bien composé, comme suit, du reste, le composer, l'excellent directeur de cet hôtel.

Aussi, c'est au milieu d'une gaîté de bon aloi, que les sapeurs-pompiers en activité, et ceux qui sont à la retraite firent honneur aux plats nombreux qui furent servis. Vieux et jeunes sapeurs-pompiers fraternisèrent avec cette joie que l'on a de se trouver entre amis, et d'échanger des souvenirs.

Au dessert, M. Mispoulié, lieutenant, porta un toast à la santé de tous les convives et salua particulièrement M. Louradour, lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Souillac qui était venu avec le sergent, assister à cette agape fraternelle.

M. le lieutenant Louradour, en quelques paroles, remercia ses camarades de Cahors qui l'applaudirent vigoureusement ainsi que le lieutenant Mispoulié.

Puis, au café, chansonnettes et monologues furent entendus pour la plus grande joie des assistants.

La coopérative de Lhorm

M. Brugalières, juge de paix à Catus, s'est rendu à la coopérative de Lhorm pour saisir la comptabilité et la transmettre au Parquet de Cahors.

### Nécrologie

On annonce la mort de Mme Lamouroux, femme et mère des quinquaiers bien connus de Cahors.

Nous leur adressons ainsi qu'à leur famille nos vives condoléances.

Chemins de fer de Paris à Orléans

LES PLANTES MEDICINALES

En collaboration avec le Comité Interministériel des Plantes Médicinales et à l'initiative de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans organisait au mois de juin dernier, à Bourges, le « deuxième Congrès National de la culture des plantes médicinales. »

Le premier Congrès, tenu à Angers en 1919, avait étudié principalement les questions relatives à la canomille.

Le Congrès de Bourges s'est plus spécialement intéressé à la culture, au commerce et à l'utilisation industrielle des menthes, ainsi qu'au séchage et à l'emballage des plantes médicinales.

Les comptes rendus de ce dernier Congrès viennent de paraître et sont mis par la Compagnie d'Orléans à la disposition des agriculteurs de son réseau.

S'adresser à M. l'Ingénieur des Services Commerciaux, 1, Place Valhubert à Paris (XIII<sup>e</sup>).

### Voirie

Les habitants du quartier du Barry, à St-Georges sont mécontents. Ils ont raison. Depuis plusieurs jours, le quartier est plein d'immondices que l'on aurait dû enlever.

Plus on retardera à les enlever, plus les « bourriers » augmenteront. L'hygiène ne veut pas ça.

### L. B.

### Grand Concert

Nous rappelons que c'est ce soir, mardi, 5 décembre 1922, à 8 h. 1/2, salle du Palais des Fêtes qu'aura lieu le beau concert donné par le célèbre pianiste Eugène Reuchsel et la brillante cantatrice Jeanne Larbouillat.

### Vandalisme

Mme Veuve Libert, propriétaire d'un terrain dans la rivière du Pal, à Cahors, avait loué ce terrain, à un cultivateur, M. Labro.

Il y a quelque temps, elle donna congé à son locataire.

Ces jours-ci se rendant dans ce terrain, elle vit avec stupeur les arbres fruitiers tombés sur le sol : ils avaient été sciés.

La saison dernière, la vente des pêches seule avait produit, affirme-t-elle, au locataire 1200 francs, environ. On conçoit la perte éprouvée par suite de l'acte de vandalisme qui a été commis.

Plainte a été portée au Commissaire de police qui a ouvert une enquête.

### Un bourricot s'emballa

Vendredi soir, un propriétaire de Catus venu à Cahors pour la foire rentra chez lui. Il était sur sa voiture traînée par un bourricot, et avec lui avaient pris place 2 femmes.

Arrivé route nationale n° 111, de Crayssac à Catus (à la cote du Loup) le bourricot s'emballa : le conducteur et une femme tombèrent sur la route. La chute fut violente.

Peu après, arrivait dans son side-car M. Soulié, vétérinaire à Catus qui, voyant deux corps étendus sur la route, s'arrêta.

Mais à peine était-il arrêté, qu'arrivait en vitesse l'auto de M. Jouclas, de Castelfranc, M. Jouclas est juste le temps de freiner, mais il ne put empêcher son auto de buter le side-car de M. Soulié.

Ils relevèrent l'homme et la femme et, après explications données, M. Jouclas alla à la recherche de l'âne.

A 300 mètres du lieu de l'accident, il trouva la deuxième femme étendue sur la route : l'âne fut retrouvé un peu plus loin.

Le propriétaire de l'âne qui avait des fractures aux jambes dut être transporté chez lui : quant aux femmes, elles n'avaient que de légères contusions.

Le side-car, l'auto ont été endommagés.

### Jugement préparatoire

Par jugement en date du 26 octobre 1922, le tribunal de première instance de Figeac (Lot) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Soumilhac (Jacques-Félix), propriétaire-cultivateur à Larnagol, né à Larnagol, le 3 octobre 1854, fils de Jacques Soumilhac et de Marie Mège, marié à Thalamas (Philomène), domicilié en dernier lieu à Larnagol, disparu à la date de mai 1889 (émigré en Amérique du Sud).

### Foire du 1<sup>er</sup> décembre 1922

La foire du 1<sup>er</sup> décembre a été importante. Cours pratiqués :

Bœufs, de 105 à 125 francs les 50 kilos ; vaches grasses, de 85 à 105 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 2.200 fr. à 4.500 francs la paire ; vaches de travail, de 1.500 à 2.100 fr. la paire ; bouvillons, de 600 à 1.200 fr. la paire ; porcelets, de 65 à 140 fr. pièce, suivant grosseur.

Marché : Poules grasses, 3,10 ; poulets, 3,40 ; dindes, 3,10 ; lapins domestiques, 1,50, le tout le demi-kilo ; œufs, 6,50 la douzaine ; pigeons, 4,50 la paire ; truffes, 12 fr. le kilo ; oies grasses, 5 francs ; canards gras, 4,50, le tout le demi-kilo.

Halles : Blé néant ; maïs, 32 francs les 80 litres ; pommes de terre, 32 fr. les 50 kilos ; noix, 50 fr. l'hectolitre. Moutons gras, 1,30 ; agneaux, 1,50, le tout le demi-kilo ; brebis d'élevage, de 95 à 150 francs pièce, suivant grosseur et qualité.

Marchés bien approvisionnés.

### Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 20 au 25 novembre 1922, a été la suivante :

Nombre de placements à demeure : 11 hommes, 4 femmes.

En extra : 2 hommes, 1 femme.

Demandes d'emploi non satisfaites : 4 hommes, 3 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 13 hommes, 7 femmes.

### CHRONIQUE SPORTIVE

#### AVIRON CADURCIEN

Les matches de dimanche 3 décembre

En Championnat : AVIRON CADURCIEN (I) bat GRISOLLES (I) par 20 à 0

En Match amical : LA QUERCYNOISE et AVIRON (II) font match nul

L'équipe I partait pour Grissoles privée de son capitaine Delpy, de Lescoq, de Berber et de Rosset. Malgré ce lourd handicap, elle nous revient avec une belle victoire, 20 à 0, 6 essais dont 1 transformé.

Il semble d'après les rapports de l'équipe qui ont assisté au match, que la partie n'a point été jouée comme d'habitude. Ils relevaient chez nos joueurs des hésitations et un manque de « carburation » qui leur serait fatal en d'autres circonstances. Avec plus de cohésion, un jeu plus suivi, et plus de chance, le score eût été très élevé. Il faut, pour être juste, constater encore que pendant la 1<sup>re</sup> mi-temps Combambert touché avait quitté le terrain et que Cahors, par conséquent joua à 14 pendant presque toute la partie. En 2<sup>e</sup> mi-temps Cazes touché à son tour devint à peu près indisponible. Alazard fut particulièrement remarqué ainsi qu'Ollivier ; ils marquèrent chacun deux essais. Hornières et Cristobal marquèrent les deux autres. Public très sportif. Arbitrage excellent de M. Danjean.

L'équipe II matcha à Cahors, au Stade, ses camarades de la « Quercynoise ». L'Aviron Cadurcien et tous les sportifs se deman-

dent pourquoi le public ne suit pas avec plus d'assiduité les matches des équipes inférieures. Ces rencontres présentent cependant un puissant intérêt et la partie de dimanche, très plaisante, devait attirer au Stade de plus nombreux spectateurs. Elle le méritait. La quercynoise et l'Aviron pratiquèrent un jeu très ouvert, une défense de part et d'autre implacable. Tous jouèrent avec une adresse et une ardeur dignes d'équipes supérieures.

L'arbitrage de Vermet fut très goûté, et le match se termina par un score égal pour les deux camps, 7 à 7.

En match d'association, après une partie rapide et bien arbitrée par l'excellent joueur Couzet, nos pupilles de l'A. S. P. O. triomphèrent, non sans peine, du jeune 11 de l'École Supérieure par 2 buts à 0.

#### Grand match de Championnat du 10 décembre

GRENADE (équipe 1<sup>re</sup>)

Dimanche, le match de championnat tant attendu se déroula au Stade L. Després entre notre première et celle de Grenade. Qui l'emportera ?

L'Aviron mettra en ligne ses meilleurs hommes ; il faut espérer qu'aucun remplacement n'aura lieu.

L'équipe de Grenade solide, athlétique, puissante, sera sans conteste l'adversaire le plus redoutable que l'Aviron ait rencontré sur son terrain.

Espérons que nos équipiers vont sérieusement s'entraîner cette semaine. Il ne faut s'ils veulent vaincre, car Grenade en a le moyen.

La 1<sup>re</sup> équipe s'entraînera en salle mercredi soir à 8 h. 1/2. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi soir à la même heure.

Les Membres de la Société sont informés que le Banquet annuel de l'Aviron aura lieu le Dimanche 11 janvier dans les salons de l'Hôtel des Ambassadeurs. Le prix est fixé à 12 francs.

La Commission prie les membres actifs et honoraires de se faire inscrire au plus tôt (et en tous cas avant le 15 de ce mois) chez M. Rollés, kiosque de la Promenade, à moins qu'ils ne soient compris dans les listes qui seront établies au Bep. l'A. P. O. ou à la caserne du 7<sup>e</sup> par les soins de MM. Pagès et Berber. Le délai de un mois est absolument nécessaire aux organisateurs pour résoudre les diverses questions de salle, etc. Un ticket sera remis à tout membre à son inscription. Pour favoriser la tâche de la Commission, prévenir M. Ludo Rollés en cas d'empêchement d'assister au Banquet.

### Avis de concours

Un concours pour un emploi de rédacteur stagiaire dans les bureaux de la préfecture ou des sous-préfectures du Lot aura lieu à la préfecture du Lot le jeudi 21 décembre 1922.

Peuvent se faire inscrire en vue de ce concours les Français des deux sexes jouissant de leurs droits et âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus à la date du concours.

La limite d'âge ci-dessus est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs, civils ou militaires, ouvrant des droits à une pension de retraite.

Les demandes, sur papier timbré, seront reçues au secrétariat général de la Préfecture jusqu'au 10 décembre 1922.

On peut se procurer le programme du concours et la liste des pièces à fournir pour la constitution du dossier à la préfecture (2<sup>e</sup> division) et dans les sous-préfectures.

### ON DEMANDE des ouvrières et des apprenties à la Société d'appareillage électrique de Cahors, avenue de l'Abbatier. (Ancienne usine Galap). S'adresser à l'usine.

### Luzech

La sainte Cécile. — Pour la première fois depuis la guerre, la Société Musicale « Les enfants de Luzech » se propose de célébrer cette année la sainte Cécile. Des raisons indépendantes de sa volonté l'ont obligée à remettre cette fête au 10 décembre.

En conséquence, dimanche prochain à 3 heures un grand concert public aura lieu sur la Place du Canal.

Le soir à 6 heures 1/2, banquet amical à l'Hôtel de la Tour et à 8 heures grand bal gratuit à l'Hôtel de Ville.

La Société Musicale, toujours dans le but de se perfectionner, informe les jeunes gens désireux d'apprendre la musique que des cours sont établis comme chaque année.

Se faire inscrire d'urgence chez M. Roger Bessat, secrétaire ou chez le président, M. Doude.

Football rugby. — A Gourdon, l'Union sportive luzéchoise bat l'Union sportive gourdonnaise (1) par 5 points (1 essai 1 but) à 0.

Dès le coup d'envoi, l'allure du jeu se fait très rapide. Cette rapidité demeurera la caractéristique de la partie.

Le duel d'avants se maintient au centre du terrain pendant une dizaine de minutes, puis la supériorité du talonneur à Luzech permet aux luzéchois de faire plusieurs incursions dans les buts gourdonnais.

Les touches sont à l'avantage de Luzech, et plusieurs fois l'essai menace ; mais Gourdon défend bien et sa ligne de but est inviolée au coup de sifflet de la mi-temps.

A la reprise, Luzech affirme de plus en plus sa nette supériorité. Gourdon est débordé par l'activité des avants blanc et rouge bien en souffle. La mêlée et la touche donnent régulièrement la balle aux luzéchois. Une sortie défectueuse de mêlée envoie le ballon en touche à un mètre de la ligne des buts de Gourdon.

Le demi de mêlée luzéchois sert ses avants en touche courte. Le « pack » luzéchois se forme aussitôt et le porteur de la balle, bien soutenu par ses partenaires, s'aplatit en coin sur la ligne des buts. L'essai est magistralement transformé en but par un coup de pied d'une puissance et d'une précision remarquables.

Luzech continue à dominer, mais le score demeure inchangé au coup de sifflet final.

### Cajarc

Mise à la retraite. — Nous annonçons le départ de Mme Cousy, receveuse des Postes à Cajarc depuis 11 ans, mise à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> décembre. Son départ causera d'innombrables regrets ; elle avait acquis l'estime et la sympathie de toute la population.

Nous lui souhaitons qu'elle profite longuement de son repos bien gagné.

Médaille d'honneur. — Par décision ministérielle, la médaille d'honneur vient d'être décernée à M. Jean Pichourailles, ex-cantonnier-chef à Cajarc.

Nomination. — M. Amédée Baudès, originaire de Cajarc, facteur enregistrant à la gare de Saint-Marlin-Laboulaye, vient d'être nommé facteur intérimaire à Toulouse.

Nous lui adressons nos félicitations pour cet avancement bien mérité.

Nécrologie. — Nous annonçons le décès à l'âge de 50 ans, de M. Mashou Jean,

employé à l'usine électrique de Mercuès. Sa dépouille mortelle a été transportée à Cajarc pour y être inhumée.

Décès à l'âge de 72 ans, de M. Marty, employé à la Compagnie du P.O., en retraite.

### Gourdon

Banquet de la St-Éloi. — L'importante Société de secours mutuels dite de la « St-Éloi » a célébré sa fête, hier lundi, par un banquet qui a eu lieu au restaurant du Palais tenu par M. Rougié.

Le menu, des mieux composés, fut servi avec un soin parfait. La cuisine fut irréprochable.

Tous les membres emportèrent le meilleur souvenir de cette soirée où la plus grande cordialité ne cessa de régner.

Après le moka, M. Dauliac, Président, porta un toast très bien tourné à la prospérité de la société et à ses deux assessseurs, les robustes vétérans MM. Rougié (94 ans) et J.-P. Boy (86 ans), ancien adjoint au maire de Gourdon.

La journée se termina par de joyeuses chansons, chansonnettes comiques et monologues désoyants par les convives MM. Maury, conseiller municipal, Massias, facteur, Victor Prat, secrétaire de la Mairie, le doyen Rougié, Péliissier Eusèbe, Rougié restaurateur, Deviers Paul.

Tout le monde se retira très satisfait de ces agapes amicales en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

### Salviac

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche à 4 heures du matin en session extraordinaire sous la présidence du docteur Cambornac maire. L'ordre du jour comportait l'étude et l'examen des modifications à apporter aux travaux en cours de la halle aux grains.

Les membres du conseil après s'être transportés sur les lieux ont décidé ce qui suit : la course de l'escalier ouest sera supprimée et remplacée par une terrasse dans l'alignement de la maison Varenne ; la course de l'escalier est en face de l'Hôtel de France vivra dans cette épaisseur.

Les pierres de taille de l'escalier ouest démolé, seront utilisées pour la construction des escaliers de la place de l'Oratoire.

Laplace du foirail aux bœufs sera aussi nivelée ; un caniveau sera construit avec des buses et partira du café de l'Univers jusqu'à l'égout collecteur au pont de Melon.

M. l'agent-voyer cantonal est délégué pour étudier ces diverses améliorations de nos places publiques et M. le docteur Cambornac maire de Salviac est autorisé par le conseil municipal à traiter de gré à gré avec MM. les entrepreneurs.

Après avoir ainsi délibéré le conseil municipal a levé la séance à 11 h. 1/2.

### Soulomès

Mariage. — Jeudi dernier, 30 novembre, a eu lieu à Soulomès le mariage de M. Pierre Jonquères, domicilié à Frayssillat, commune de Saint-Cernin, avec Mlle Marie Eugénie Imbert demeurant à Soullères, commune de Soulomès.

Vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Conseil municipal. — Le conseil municipal de Soulomès, dans sa session ordinaire de novembre, a statué sur les affaires suivantes :

1<sup>o</sup> au sujet d'une demande formulée par le conseil municipal de la commune de Blars, et tendant à reporter au 23 mai la foire tenue à Blars le 1<sup>er</sup> juin, le conseil municipal de Soulomès, considérant que la date du 23 mai ne coïncide pas avec celle d'une foire des communes voisines, estime qu'il y a lieu de donner un avis favorable à la demande du conseil municipal de la commune de Blars.

2<sup>o</sup> Le conseil désigne M. Martin Urbain Bessie pour dresser la liste électorale avec le concours de M. le maire et du délégué de l'Administration ; il désigne en outre MM. Guerrin Lucien et Sambal Joseph, pour recevoir, avec les membres précédents, les réclamations relatives à la même liste.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer la suite de notre intéressant feuilleton à notre prochain numéro.

### LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'Hulle de Foie de Morue

Prix du Flacon : 40 francs